

Information concernant «DFA, Securities Exchange Act of 1934» Déclaration de provenance pour les matières premières

Nous adhérons aux exigences de durabilité et de transparence formulées dans le cadre de la loi américaine «Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection» (Dodd Frank Act). Ce texte énonce des obligations de vigilance particulières pour les matières premières étain, tantale, or et tungstène.

Nous ne procédons nous-même à aucune importation directe de ces minerais ni par conséquent de minerais dits «de conflit» comme p. ex. la cassitérite (minerai d'étain), la colombite-tantalite (niobite, minerai de tantale), l'or, le wolframite (minerai de tungstène).

En tant que distributeur de tôles, tubes, profils et barres en acier fin et aluminium, nous n'avons toutefois aucun influence sur l'origine des minerais qui sont utilisés par nos fournisseurs ou entrent dans la composition des produits sous forme de ferraille et d'aluminium recyclé. Par conséquent, nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Nous nous engageons auprès de nos fournisseurs en faveur de la traçabilité et de la transparence de leurs produits. De nombreux fabricants donnent des informations sur la composition des matériaux et leur provenance sur leurs sites Internet respectifs.

SAUTER EDELSTAHL AG

Quality-Management
Marcel Ambord

Fehraltorf, 03.01.2023